

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	88 (1959)
Heft:	5
Rubrik:	À propos du Technicum cantonal

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A propos du Technicum cantonal

Dans le rapport que le *Bulletin pédagogique* N° 3-4/1959 a publié au sujet de l'expérience d'information professionnelle du 4^e arrondissement, nous avons reporté tous les commentaires que nous avaient adressés parents, maîtres et autorités communales. Nous l'avons fait par souci d'exactitude et d'objectivité, afin de bien montrer l'état d'esprit des personnes questionnées et les obstacles que l'introduction de l'information professionnelle à l'école pouvait rencontrer.

L'une de ces remarques avait trait au recrutement des apprentis et élèves de notre Technicum cantonal. Telle qu'elle était formulée et sans être accompagnée d'aucune note explicative, cette critique pouvait laisser planer des doutes et courir la malveillance. L'occasion nous est ainsi donnée d'une mise au point utile, voire nécessaire.

On accusait en fait le Technicum cantonal de refuser des candidats fribourgeois à cause du manque de places, alors que des élèves étrangers, notamment des Hongrois, auraient été admis. Sans doute si cela était vrai, le mode d'admission au Technicum aurait prêté le flanc à la critique. Mais il n'en est rien et l'Office cantonal d'orientation professionnelle s'est empressé de répondre, dès réception du commentaire, à son auteur.

Il faut d'abord retenir, les confusions étant fréquentes à ce sujet, que le Technicum comporte trois sections : une section *apprentissage* groupant les métiers de mécanicien, de mécanicien-électricien, de radio-électricien, de dessinateur en machines et de menuisier-ébéniste ; une section de *chefs de chantier* ; enfin une section *technique* formant, à la suite d'un apprentissage complet, des techniciens-architectes, des techniciens-mécaniciens, des techniciens-électriciens et prochainement des techniciens en génie civil. Remarquons en plus que lorsqu'on entend un apprenti affirmer qu'il suit les cours au « tech », cela signifie, à moins qu'il ne soit réellement apprenti ou élève au Technicum, qu'il suit les cours de l'Ecole complémentaire professionnelle, dont quelques-uns sont donnés, par suite d'insuffisance de locaux, dans le même bâtiment de Pérolles.

En second lieu, si le problème des places disponibles ne se pose pas pour la section technique, il n'en est pas de même pour la section « apprentissage ». En effet, chaque année, sur quelque 90 candidats présentés, environ 45 seulement peuvent être acceptés. Encore faut-il préciser que, toujours à cause du manque de places, une sélection doit encore être opérée en cours de route sur ce contingent, faute de quoi ce serait l'embouteillage dans les dernières années.

Le fait d'être Fribourgeois ne donne pas *ipso facto* la clé d'entrée. Non seulement la dimension des ateliers ne permet pas de dépasser ce nombre, mais encore faut-il subir avec succès l'examen d'admission. Or le jeune homme de 15 ans, qui n'avait donc pas encore terminé sa scolarité normale et dont le père a cru devoir critiquer le Technicum, obtint en 1957 des résultats nettement insuffisants. Son âge et son échec furent les seules raisons de son élimination et *aucun candidat fribourgeois qualifié, âgé de 16 ans, n'a été écarté en vertu du manque de places.*

D'autre part, *aucun élève étranger ne fut accepté dans la section « apprentissage »*. Il est vrai que sept Hongrois avaient demandé de subir l'examen d'admission. Aux instances qui s'occupaient d'eux, la Direction avait clairement répondu qu'ils ne pourraient être admis comme apprentis réguliers. Deux furent cependant reçus dans la section technique, où la question des places disponibles, nous l'avons dit, ne se pose pas. On fit pression pour quatre autres. A la suite d'interventions diverses, la Direction du Technicum accepta de prendre deux jeunes Hongrois comme aides du préparateur au laboratoire de mécanique, avec possibilité de suivre les cours théoriques de première année seulement. Ils ne prirent pas la place d'apprentis fribourgeois comme on l'a prétendu et, après l'année scolaire, ils ont quitté l'établissement en juillet 1958.

Ainsi donc, la critique formulée et à laquelle le présent article est censé répondre, ne repose sur aucun fondement. Les apprentis fribourgeois écartés à l'examen d'admission ne le furent qu'en vertu d'une préparation scolaire et d'aptitudes insuffisantes. Le barème d'admission est par ailleurs plus souple pour les apprentis de chez nous que pour les quelques rares autres, presque tous catholiques, venus des cantons voisins.

Quant à la section technique, si les étudiants techniciens confédérés sont plus nombreux, ils versent une taxe d'écolage plus élevée que les Fribourgeois, dont le nombre pourrait être sensiblement plus grand. Il faut regretter ce recrutement indigène encore trop faible, d'autant plus que la formation qui est donnée dans cet établissement n'est en rien inférieure à celle que l'on peut acquérir dans d'autres écoles techniques similaires en Suisse.

Les maîtres voudront bien retenir, à l'intention de leurs élèves, qu'une bonne préparation scolaire est nécessaire pour faire un apprentissage dans les ateliers du Technicum, et qu'un bon apprentissage de base l'est aussi pour entrer ensuite en section technique.

A. SUDAN.